



2 MAI 2005

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT**, tenue le 2 mai 2005 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**DONALD DEMERS  
PATRICK CHARBONNEAU  
JEAN-MARC MALTAIS**

**PAUL M. ROLLAND  
RÉAL BRUNELLE  
SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Monsieur **PIERRE SIMONEAU**, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

---

**ORDRE DU JOUR**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
  - 2005-05-165 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2005
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
  - 2005-05-166 2.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LE 21 MARS 2005 ET LES 4 ET 9 AVRIL 2005
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 2005-05-167 3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AVRIL 2005

## 2 MAI 2005

- N. M. 3.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS D'AVRIL 2005
- 2005-05-168 3.3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUES LES 12 ET 26 AVRIL 2005
- N. M. 3.4 DÉPÔT DU PREMIER RAPPORT DES REVENUS ET DES DÉPENSES TRIMESTRIEL, 2005

### **4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

- 2005-05-169 4.1 COLLOQUE SUR L'ACTION MUNICIPALE ET LES FAMILLES
- 2005-05-170 4.2 CAUSERIE-CONFÉRENCE ORGANISÉE PAR LE COMITÉ DU PATRIMOINE PAYSAGER ESTRIEN
- 2005-05-171 4.3 TOURNOIS DE GOLF AUXQUELS PARTICIPE LA VILLE DE BROMONT

### **5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**

- AM 5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT AUGMENTANT LE FONDS DE ROULEMENT D'UNE SOMME DE DEUX CENT MILLE DOLLARS POUR ATTEINDRE UN MILLION DE DOLLARS (1 000 000 \$)
- N. M. 5.2 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE DEUX MILLIONS CENT VINGT MILLE DOLLARS (2 120 000 \$) RELATIVEMENT À L'ACHAT DE TERRAINS DANS LE PARC INDUSTRIEL DE HAUTE TECHNOLOGIE
- AM 5.3 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE CINQ CENT VINGT-DEUX MILLE CINQ CENT DOLLARS (522 500 \$) RELATIVEMENT À L'ACHAT DU TERRAIN DES TROIS LACS, CHEMIN DE GASPÉ
- AM 5.4 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 878-2003 DE LA FAÇON SUIVANTE : A) ASSUJETTIR LA CONSTRUCTION OU L'AGRANDISSEMENT D'UNE INSTALLATION D'ÉLEVAGE PROJETÉ SUR UN TERRAIN CONTIGU À UN CHEMIN IDENTIFIÉ PAR UN TRAIT BLEU AU PLAN JOINT EN ANNEXE 1, À DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES VISANT L'ARCHITECTURE DES CONSTRUCTIONS, L'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN ET L'IMPLANTATION DES BÂTIMENTS ; B) MODIFIER LE DOMAINE D'APPLICATION S'APPLIQUANT AUX ROUTES

## 2 MAI 2005

CHAMPÊTRES ET PANORAMIQUES DE MÊME QUE LES OBJECTIFS ET LES CRITÈRES QUI S'Y RATTACHENT

- AM 5.5 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC LES LOTS 1715, 1716 ET 1717 DU CADASTRE DU CANTON DE SHEFFORD AINSI QU'UN ANCIEN CHEMIN MONTRÉ À L'ORIGINAIRE MONTRÉ DANS LA DESCRIPTION TECHNIQUE RÉALISÉE PAR FRANÇOIS BERNARD, ARPENTEUR GÉOMÈTRE, MINUTE 1319, DOSSIER F391 (CHEMIN LAPOINTE)
- AM 5.6 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX
- 2005-05-172 5.7 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 996-2005 LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE
- 2005-05-173 5.8 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 996-2005 INTITULÉ « RÈGLEMENT CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX »
- AM 5.9 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE HUIT CENT TRENTE-HUIT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-HUIT DOLLARS (838 468 \$) RELATIVEMENT À LA RÉFECTION DE L'AQUEDUC ET AU DRAINAGE DE LA RUE DES DEUX MONTAGNES (DE LA BOUCLE DE LA RUE DES DEUX MONTAGNES À LA RUE NELLIGAN) AINSI QU'AUX HONORAIRES PROFESSIONNELS CONCERNANT LESDITS TRAVAUX

## 6. **RÈGLEMENTS**

- 2005-05-174 6.1 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-12-2005 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT LES ZONES H01-165, C04-406, H04-407 ET C04-420 DE MÊME QUE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT »
- 2005-05-175 6.2 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 877-02-2005 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 877-2003, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PARCS, TERRAINS DE JEUX ET MAINTIEN D'UN ESPACE NATUREL »
- 2005-05-176 6.3 LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 899-2005 INTITULÉ « RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE DEUX CENT DEUX MILLE CINQ CENTS DOLLARS (202 500 \$) RELATIVEMENT À LA CONSTRUCTION D'UN SITE DE NEIGES USÉES »

2 MAI 2005

7. **AFFAIRES COURANTES**

7.1 **TRÉSORERIE**

- 2005-05-177 7.1.1 FERMETURE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 883-2004 INTITULÉ « RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE TROIS CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE CINQ CENT DOLLARS (374 500 \$) POUR L'ACHAT D'UN CAMION CITERNE, DIX ROUES AVEC POMPES 1050 GIPM ET RÉSERVOIR D'EAU DE 2400 GALLONS IMPÉRIAUX ET ACCESSOIRES »
- 2005-05-178 7.1.2 FERMETURE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 888-2004 INTITULÉ « RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE CENT VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT DOLLARS (129 700 \$) POUR L'ACHAT D'UNE NIVELEUSE»
- 2005-05-179 7.1.3 FERMETURE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 868-2003 INTITULÉ « RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE CENT TRENTE MILLE DOLLARS (130 000 \$), AFIN DE DÉFRAYER LE COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS (PLANS ET DEVIS AINSI QUE SURVEILLANCE DES TRAVAUX) ET DE FAIRE RÉALISER DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU POSTE DE POMPAGE NUMÉRO 5 , DES CARRIÈRES, LE TOUT SE CHIFFRANT, EN INCLUANT LES FRAIS CONTINGENTS À DEUX CENT MILLE DOLLARS (200 000 \$)»
- 2005-05-180 7.1.4 ACHATS FINANCÉS À MÊME LE BUDGET, EXERCICE FINANCIER 2005
- 2005-05-181 7.1.5 AFFECTATION DU SURPLUS POUR L'ACQUISITION D'UNE SERVITUDE ET D'UN DROIT DE PROPRIÉTÉ SUPERFICIAIRE, EXERCICE FINANCIER 2004
- 2005-05-182 7.1.6 DÉPENSES AUTRE QUE DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS FINANCÉES À MÊME LA RÉSERVE FINANCIÈRE, EXERCICE FINANCIER 2005

7.2 **TRAVAUX PUBLICS**

- 2005-05-183 7.2.1 AUTORISATION DE SIGNATURE DE DOCUMENTS AUPRÈS DES SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE TELS QUE BELL CANADA, HYDRO QUÉBEC, AT&T, VIDÉOTRON, GAZ MÉTROPOLITAIN ET GAZODUC TQM
- 2005-05-184 7.2.2 AUTORISATION DE SIGNATURE DE DOCUMENTS AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS
- 2005-05-185 7.2.3 ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE ET D'ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE
- 2005-05-186 7.2.4 PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF AU PROLONGEMENT DE LA RUE DU BOURGMESTRE (PARCOURS DU VIEUX VILLAGE)

## 2 MAI 2005

- 2005-05-187 7.2.5 PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À UNE NOUVELLE RUE DANS LE VAL DES IRLANDAIS
- 2005-05-188 7.2.6 ACHAT D'UNE PARTIE DU LOT 1280, CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE SHEFFORD, POUR LA CONSTRUCTION D'UN T DE VIRAGE TERMINANT LE CHEMIN LAPOINTE
- 2005-05-189 7.2.7 VENTE DES LOTS 1715 ET 1716 ET D'UNE PARTIE DU LOT 1717 ET D'UN CHEMIN MONTRÉ À L'ORIGINAIRE, CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE SHEFFORD, À MONSIEUR RICHARD ÉMOMD (CHEMIN LAPOINTE)
- 2005-05-190 7.2.8 ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR LE PASSAGE D'UNE PISTE MULTIFONCTIONNELLE TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT 1717 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE SHEFFORD (CHEMIN LAPOINTE)
- 2005-05-191 7.2.9 ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR LE PASSAGE D'UNE PISTE MULTIFONCTIONNELLE TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT 1280 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE SHEFFORD (CHEMIN LAPOINTE)
- 2005-05-192 7.2.10 ADJUDICATION DU CONTRAT DE MARQUAGE DE CHAUSSÉE, APPEL D'OFFRES TRV-04-2005
- 7.3 URBANISME**
- 2005-05-193 7.3.1 OFFRE D'ACHAT DU LOT 1026-3 DU CADASTRE DU CANTON DE SHEFFORD
- 2005-05-194 7.3.2 OFFRE D'ACHAT D'UNE PARTIE DU LOT 1038 DU CADASTRE DU CANTON DE SHEFFORD
- 2005-05-195 7.3.3 OFFRE D'ACHAT DU LOT 423-18 DU CADASTRE DU CANTON DE FARNHAM
- 2005-05-196 7.3.4 ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE D'UN VÉHICULE POUR LE SERVICE DES PERMIS
- 2005-05-197 7.3.5 ACCEPTATION D'UNE CONVENTION POUR L'OBTENTION D'UNE SERVITUDE ET D'UN DROIT DE PROPRIÉTÉ SUPERFICIAIRE TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT 2 930 555 DU CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC
- N. M. 7.3.6 ENTENTE CADRE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET IBM CANADA LTÉE SUITE À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE
- 2005-05-198 7.3.7 AUTORISATION D'ÉMISSION D'UN PERMIS POUR UN BÂTIMENT TEMPORAIRE
- 2005-05-199 7.3.8 AUTORISATION DE SIGNATURE DE DOCUMENTS AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET PARCS

## 2 MAI 2005

2005-05-200 7.3.9 ENTENTE SUITE À L'APPROBATION D'UN PIAA CONCERNANT DES TRAVAUX D'INSTALLATION DE GUÉRITES AUX TROIS ENTRÉES DE L'USINE IBM BROMONT

### **7.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX**

### **7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

2005-05-201 7.5.1 COLLOQUE DU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE : INSCRIPTION DE MADAME DIANE PERRON, PRÉSIDENTE DU COMITÉ FAMILLE DE BROMONT

N. M. 7.5.2 NOMINATION DU COMITÉ DE SÉLECTION RELATIVEMENT À LA CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHÈQUE

N. M. 7.5.3 PAVILLON DE SERVICE : DÉPÔT DE L'AVIS DU COMITÉ DE TRAVAIL

### **7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2005-05-202 7.6.1 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES DE BROMONT

### **7.7 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**

2005-05-203 7.7.1 PAIEMENT DE FRAIS JURIDIQUES

2005-05-204 7.7.2 PROTOCOLE D'ENTENTE : ACQUISITION D'UN ESPACE VERT

N. M. 7.7.3 PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT L'ACQUISITION DE TERRAINS INDUSTRIELS

N. M. 7.7.4 VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES, 2005

N. M. 7.7.5 MANDAT DONNÉ POUR ENCHÉRIR ET ACQUÉRIR LES IMMEUBLES VENDUS POUR NON-PAIEMENT DE TAXES, POUR ET AU NOM DE LA VILLE DE BROMONT

2005-05-205 7.7.6 BAIL EMPHYTÉOTIQUE ENTRE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST ET LA COMPAGNIE 2964-3434 QUÉBEC INC : INTERVENTION DE LA VILLE DE BROMONT À TITRE DE MEMBRE DE LA RÉGIE

## **8. DIVERS**

2005-05-206 8.1 TOURNOI DE GOLF DE LA VILLE DE BROMONT

2005-05-207 8.2 *LA VOIX DE L'EST* : ÉDITION SPÉCIALE « BROMONT »

## 2 MAI 2005

- 2005-05-208 8.3 *LA VOIX DE L'EST* : ÉDITION SPÉCIALE 70<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE
- 2005-05-209 8.4 SALON JEUNESSE EN HAUTE-YAMASKA, ÉDITION 2005
- 9. AFFAIRES DU PERSONNEL**
- 2005-05-210 PERMANENCE DE MONSIEUR MICHEL VOYER, AU POSTE D'OPÉRATEUR DE MACHINERIE LOURDE
- 10. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- N. M. 10.1 DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UN PERMIS OU À UNE LICENCE FAITE PAR LA COMPAGNIE 9135-7988 QUÉBEC INC., CHAPITEAU BROMONT
- 2005-05-211 10.2 DÉPÔT DU PLAN D'ACTION LOCAL DE SANTÉ PUBLIQUE 2004-2007 DU CSS DE LA HAUTE-YAMASKA
- N. M. 10.3 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME LINE BEAUCHAMP, MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS RELATIVE À L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 613 300 \$ POUR LA RÉALISATION DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE-SCOLAIRE DE BROMONT
- N. M. 10.4 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUE LE 10 MARS 2005
- N. M. 10.5 DÉPÔT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2005-04-129 ADOPTÉ PAR LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA LE 14 AVRIL 2005 CONCERNANT LE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE BROMONT POUR LE CONGRÈS « CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE » EN 2005
- 11. VARIA**
- 2005-05-212 11.1 COMITÉ DE SÉLECTION – MANDAT DE SURVEILLANCE RELATIFS AUX PROJETS DE RÉFECTION D'AQUEDUC RUE DES DEUX MONTAGNES ET PROJETS DE PAVAGE
- N. M. 11.2 DÉPÔT DU COMMUNIQUÉ DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC RELATIF À LA REMISE DE « MÉRITES OVATION MUNICIPALE », LA VILLE DE BROMONT AYANT REMPORTÉ LE MÉRITE DE LA CATÉGORIE « NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS »
- N. M. 11.3 DÉPÔT DE L'ARTICLE « BROMONT HAS MORE THAN ITS SHARE OF CHARM » PUBLIÉ DANS LA REVUE *50 PLUS*

2 MAI 2005

N. M. 11.4 DÉPÔT DU *PLAN D'INTERVENTION, SITE OLYMPIQUE DE BROMONT*, PRÉPARÉ PAR MONSIEUR NICOLAS ROUSSEAU, DIRECTEUR DE LA GESTION ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

2005-05-213 13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

---

**2005-05-165**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2005**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du Conseil du 2 mai 2005 avec les modifications suivantes :

- les sujets numéros 5.2, 7.5.2 et 7.7.3 sont reportés à une séance subséquente.
- le sujet numéro 7.3.6 est retiré de l'ordre du jour.
- les sujets suivant ont été ajoutés au « VARIA » de l'ordre du jour :

11.1 COMITÉ DE SÉLECTION – MANDAT DE SURVEILLANCE RELATIF AUX PROJETS DE RÉFECTION D'AQUEDUC RUE DES DEUX MONTAGNES ET PROJETS DE PAVAGE

11.2 DÉPÔT DU COMMUNIQUÉ DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC RELATIF À LA REMISE DE « MÉRITE OVATION MUNICIPALE », LA VILLE DE BROMONT AYANT REMPORTÉ LE MÉRITE DE LA CATÉGORIE « NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS



2 MAI 2005

- 11.3 DÉPÔT DE L'ARTICLE « BROMONT HAS MORE THAN ITS SHARE OF CHARM » PUBLIÉ DANS LA REVUES *50 PLUS*
- 11.4 DÉPÔT DU *PLAN D'INTERVENTION, SITE OLYMPIQUE DE BROMONT*, PRÉPARÉ PAR MONSIEUR NICOLAS ROUSSEAU, DIRECTEUR DE LA GESTION ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

**ADOPTÉ**

**2005-05-166**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUES LE 21 MARS 2005 ET LES 4 ET 9  
AVRIL 2005**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie desdits procès-verbaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tels que rédigés, les procès-verbaux des assemblées du Conseil municipal tenues le 21 mars 2005 et les 4 et 9 avril 2005 sauf pour la résolution numéro 2005-04-144, adoptée le 4 avril 2005, qui aurait dû se lire de la façon suivante :

**2005-04-144**

**NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2005**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 108 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil doit nommer, avant le 15 avril, un vérificateur pour l'exercice financier débutant durant cette période ;

ATTENDU la proposition de la firme de vérificateurs Allaire, Legendre S.E.N.C.R.L. pour l'exercice financier 2005 ;

ATTENDU QUE Monsieur Marc Legendre C.A. responsable du dossier de vérification de la Ville de Bromont, a développé une très bonne expertise dans le domaine de la comptabilité municipale notamment en représentant l'ordre des C.A. lors de la révision de la comptabilité municipale et en agissant à titre de formateur auprès des fonctionnaires municipaux ;

ATTENDU QUE la firme Allaire, Legendre S.E.N.C.R.L. est le vérificateur de la Ville de Bromont depuis l'exercice financier 1994 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**2 MAI 2005**

DE nommer la firme Allaire, Legendre S.E.N.C.R.L. à titre de vérificateur pour l'exercice financier 2005.

D'accorder le contrat de vérification à la firme Allaire, Legendre S.E.N.C.R.L. pour l'exercice 2005 pour les montants suivants :

|                    |                          |
|--------------------|--------------------------|
| Ville de Bromont   | 14 500 \$ (taxes en sus) |
| Régime de retraite | 1 000 \$ (taxes en sus)  |

**ADOPTÉ**

**ADOPTÉ**

**2005-05-167**

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS  
D'AVRIL 2005**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer du mois d'avril 2005 au montant de **UN MILLION SOIXANTE-CINQ MILLE CENT QUATRE-VINGT-UN DOLLARS ET QUATRE-VINGT-DIX-NEUF CENTS (1 065 181,99 \$)** .

D'autoriser la trésorière, Madame Diane Dufresne, à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS  
D'AVRIL 2005**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois d'avril 2005. Le montant des permis émis durant le mois d'avril 2005 se chiffre à **SIX MILLIONS QUATRE CENT TRENTE-NEUF MILLE HUIT CENTS DOLLARS (6 439 800 \$)**.

**2005-05-168**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DES  
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUES  
LES 12 ET 26 AVRIL 2005**

2 MAI 2005

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie desdits procès-verbaux ;

ATTENDU QUE, dans sa résolution 05-072, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil l'approbation de la dernière version du PIIA présentée ;

ATTENDU QUE la réalisation du projet nécessite, pour fins de conformité au règlement de lotissement, de terminer la rue de Lévis avec un T de virage et d'aménager des murs de soutènement à l'extrémité de la rue, compte tenu des pentes de terrain, le tout réalisé tel que le plan d'aménagement du site (daté du 18 avril 2005) faisant l'objet de l'approbation du PIIA ;

ATTENDU QUE la réalisation de ces infrastructures devra se faire par le promoteur du projet et à ses frais ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK CHARBONNEAU  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil municipal entérine les considérations et recommandations des membres du Comité consultatif d'urbanisme contenues dans les procès-verbaux de leurs assemblées tenues les 16 et 26 avril 2005,

En ajoutant, pour la résolution numéro 05-072 quant au projet résidentiel « Quartier des Neiges », la condition suivante :

QU'une entente-cadre soit conclue entre la Ville et le promoteur, laquelle entente devra prévoir que la réalisation et le coût des infrastructures reliées à la rue de Lévis soient à la charge du promoteur.

Et en autorisant, pour ce qui est de la résolution numéro 05-060, des fenêtres en PVC de couleur bleu de même type que les autres fenêtres sur le bâtiment plutôt que des fenêtres en bois, tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**DÉPÔT DU PREMIER RAPPORT DES REVENUS ET DES DÉPENSES  
TRIMESTRIEL, 2005**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du premier rapport trimestriel des revenus et des dépenses déposé par Madame Diane Dufresne, trésorière.

2 MAI 2005

**2005-05-169**

**COLLOQUE SUR L'ACTION MUNICIPALE ET LES FAMILLES**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **TROIS CENT SEIZE DOLLARS ET TRENTE DEUX CENTS (316,32 \$)**, taxes applicables incluses, à Carrefour action municipale et famille, somme représentant l'inscription de Madame Pauline Quinlan pour une journée de colloque et l'inscription Monsieur Réal Brunelle à l'ensemble du colloque.

QU'à ce montant s'ajoutent les frais de déplacement et de logement s'il y a lieu.

**ADOPTÉ**

**2005-05-170**

**CAUSERIE-CONFÉRENCE ORGANISÉE PAR LE COMITÉ DU PATRIMOINE PAYSAGER ESTRIEN**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est identifiée aux Cantons de l'est au niveau des interventions touristiques et que nos paysages s'apparentent plus aux paysages des Cantons de l'est ;

ATTENDU QUE le comité du patrimoine paysager estrien tiendra une causerie-conférence traitant d'une éventuelle Charte des paysages en Estrie ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse ainsi que le directeur de la gestion et du développement du territoire à assister à la rencontre et d'autoriser la dépense de **QUARANTE DOLLARS (40,00 \$)**, taxes en sus, les frais de déplacement s'ajoutant à ce montant.

**ADOPTÉ**

**2005-05-171**

**TOURNOIS DE GOLF AUXQUELS PARTICIPE LA VILLE DE BROMONT**

2 MAI 2005

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser les membres du Conseil à assister aux tournois de golf suivants et d'autoriser le paiement, pour chacun d'eux d'une somme ne dépassant pas **SEPT CENTS DOLLARS (700,00 \$)** :

Classique BMP  
Tournoi du maire de Cowansville  
Tournoi du parc industriel  
Tournoi de la Ville de Bromont  
Chambre de commerce du district de Granby-Bromont  
Paroisse Saint-François-Xavier

**ADOPTÉ**

**AM**

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT  
AUGMENTANT LE FONDS DE ROULEMENT D'UNE SOMME DE  
DEUX CENT MILLE DOLLARS POUR ATTEINDRE UN MILLION DE  
DOLLARS (1 000 000 \$)**

Monsieur le conseiller **PAUL M. ROLLAND** donne avis de motion qu'il sera présenté, à une séance subséquente, pour adoption, un règlement augmentant le fonds de roulement d'une somme de deux cent mille dollars pour atteindre **UN MILLION DE DOLLARS (1 000 000 \$)**.

**N. M.**

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT  
D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE DEUX MILLIONS CENT VINGT  
MILLE DOLLARS (2 120 000 \$) RELATIVEMENT À L'ACHAT DE  
TERRAINS DANS LE PARC INDUSTRIEL DE HAUTE  
TECHNOLOGIE**

Le sujet numéro 5.2 est reporté à une séance subséquente.

2 MAI 2005

**AM**

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT  
D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE CINQ CENT VINGT-DEUX MILLE  
CINQ CENT DOLLARS (522 500 \$) RELATIVEMENT À L'ACHAT DU  
TERRAIN DES TROIS LACS, CHEMIN DE GASPÉ**

Monsieur le conseiller **PATRICK CHARBONNEAU** donne avis de motion qu'il sera présenté, à une séance subséquente, pour adoption, un règlement d'emprunt d'une somme de **CINQ CENT VINGT-DEUX MILLE CINQ CENT DOLLARS (522 500 \$)** relativement à l'achat du terrain des trois lacs, chemin de Gaspé.

**AM**

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS  
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE  
NUMÉRO 878-2003 DE LA FAÇON SUIVANTE : A) ASSUJETTIR LA  
CONSTRUCTION OU L'AGRANDISSEMENT D'UNE INSTALLATION  
D'ÉLEVAGE PROJETÉ SUR UN TERRAIN CONTIGU À UN CHEMIN  
IDENTIFIÉ PAR UN TRAIT BLEU AU PLAN JOINT EN ANNEXE 1, À  
DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES VISANT L'ARCHITECTURE  
DES CONSTRUCTIONS, L'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN ET  
L'IMPLANTATION DES BÂTIMENTS ; B) MODIFIER LE DOMAINE  
D'APPLICATION S'APPLIQUANT AUX ROUTES CHAMPÊTRES ET  
PANORAMIQUES DE MÊME QUE LES OBJECTIFS ET LES  
CRITÈRES QUI S'Y RATTACHENT**

Monsieur le conseiller **RÉAL BRUNELLE** donne avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 878-2003 de la façon suivante : A) assujettir la construction ou l'agrandissement d'une installation d'élevage projeté sur un terrain contigu à un chemin identifié par un trait bleu au plan joint en annexe 1, à des dispositions particulières visant l'architecture des constructions, l'aménagement de terrain et l'implantation des bâtiments ; B) modifier le domaine d'application s'appliquant aux routes champêtres et panoramiques de même que les objectifs et les critères qui s'y rattachent.

**AM**

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT  
ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET FERMANT À TITRE DE  
CHEMIN PUBLIC LES LOTS 1715, 1716 ET 1717 DU CADASTRE DU**

2 MAI 2005

**CANTON DE SHEFFORD AINSI QU'UN ANCIEN CHEMIN MONTRÉ  
À L'ORIGINAIRE MONTRÉ DANS LA DESCRIPTION TECHNIQUE  
RÉALISÉE PAR FRANÇOIS BERNARD, ARPENTEUR GÉOMÈTRE,  
MINUTE 1319, DOSSIER F391 (CHEMIN LAPOINTE)**

Monsieur le conseiller **PAUL M. ROLLAND** donne avis de motion qu'il sera présenté, à une séance subséquente, pour adoption, un règlement enlevant le caractère de rue et fermant à titre de chemin public les lots 1715, 1716 et 1717 du cadastre du Canton de Shefford ainsi qu'un ancien chemin montré à l'originaire montré dans la description technique réalisée par François Bernard, arpenteur géomètre, minute 1319, dossier F391 (chemin Lapointe).

**AM**

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT  
CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX  
MUNICIPAUX**

Monsieur le conseiller **SERGE DION** donne avis de motion qu'il sera présenté, à une séance subséquente, pour adoption, un règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

**2005-05-172**

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU PROJET DE  
RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 996-2005 LORS DE  
LEUR ADOPTION RESPECTIVE**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE des copies sont disponibles pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de faire la lecture du projet de règlement et du règlement numéro 996-2005 intitulé « RÈGLEMENT CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX » lors de leur adoption respective.

**ADOPTÉ**

2 MAI 2005

**2005-05-173**

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 996-2005  
INTITULÉ « RÈGLEMENT CONCERNANT LES ENTENTES  
RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

ATTENDU la résolution numéro 2005-05-172 dispensant le greffier de faire la lecture du projet de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le projet de règlement numéro 996-2005 intitulé « RÈGLEMENT CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX »

**ADOPTÉ**

**AM**

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT  
D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE HUIT CENT TRENTE-HUIT MILLE  
QUATRE CENT SOIXANTE-HUIT DOLLARS (838 468 \$)  
RELATIVEMENT À LA RÉFECTION DE L'AQUEDUC ET AU  
DRAINAGE DE LA RUE DES DEUX MONTAGNES (DE LA BOUCLE  
DE LA RUE DES DEUX MONTAGNES À LA RUE NELLIGAN) AINSI  
QU'AUX HONORAIRES PROFESSIONNELS CONCERNANT LESDITS  
TRAVAUX**

Monsieur le conseiller **DONALD DEMERS** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement d'emprunt d'une somme de **HUIT CENT TRENTE-HUIT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-HUIT DOLLARS (838 468 \$)** relativement à la réfection de l'aqueduc et au drainage de la rue des deux Montagnes (de la boucle de la rue des deux Montagnes à la rue Nelligan) ainsi qu'aux honoraires professionnels concernant lesdits travaux.

**2005-05-174**

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-  
12-2005 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE**



2 MAI 2005

**ZONAGE NUMÉRO 876–2003, TEL QU’AMENDÉ, CONCERNANT LES  
ZONES H01-165, C04-406, H04-407 ET C04-420 DE MÊME QUE  
CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement et déclarent l’avoir lu ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

ATTENDU la tenue de l’assemblée publique de consultation le 2 mai 2005 à 19 heures 30 ;

ATTENDU la résolution numéro 2005–04–141 dispensant le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement numéro 876–12–2005 lors de leur adoption respective ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK CHARBONNEAU  
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

D’adopter, tel que rédigé, le second projet de règlement numéro 876–12–2005 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876–2003, TEL QU’AMENDÉ, CONCERNANT LES ZONES H01-165, C04-406, H04-407 ET C04-420 DE MÊME QUE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT »

**ADOPTÉ**

**2005–05–175**

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 877–  
02–2005 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
LOTISSEMENT NUMÉRO 877–2003, TEL QU’AMENDÉ, DE FAÇON À  
AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PARCS, TERRAINS  
DE JEUX ET MAINTIEN D’UN ESPACE NATUREL »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement et déclarent l’avoir lu ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

ATTENDU la tenue de l’assemblée publique de consultation le 2 mai 2005 à 19 heures 30 ;

ATTENDU la résolution numéro 2005–04–139 dispensant le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement numéro 876–12–2005 lors de leur adoption respective ;

2 MAI 2005

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, avec modifications, le second projet de règlement numéro 877-02-2005 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 877-2003, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PARCS, TERRAINS DE JEUX ET MAINTIEN D'UN ESPACE NATUREL ».

**ADOPTÉ**

**2005-05-176**

**LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 899-2005  
INTITULÉ « RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE DEUX  
CENT DEUX MILLE CINQ CENTS DOLLARS (202 500 \$)  
RELATIVEMENT À LA CONSTRUCTION D'UN SITE DE NEIGES  
USÉES »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU QUE le greffier en a fait la lecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro 899-2005 intitulé « RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE DEUX CENT DEUX MILLE CINQ CENTS DOLLARS (202 500 \$) RELATIVEMENT À LA CONSTRUCTION D'UN SITE DE NEIGES USÉES ».

**ADOPTÉ**

**2005-05-177**

**FERMETURE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 883-2004 INTITULÉ «  
RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE TROIS CENT  
SOIXANTE-QUATORZE MILLE CINQ CENTS DOLLARS (374 500 \$)  
POUR L'ACHAT D'UN CAMION CITERNE, DIX ROUES AVEC  
POMPES 1050 GIPM ET RÉSERVOIR D'EAU DE 2400 GALLONS  
IMPÉRIAUX ET ACCESSOIRES »**

2 MAI 2005

ATTENDU l'autorisation accordée par le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir d'emprunter la somme de 374 500 \$ relativement au règlement 883-2004 intitulé « RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE TROIS CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE CINQ CENTS DOLLARS ( 374 500 \$) POUR L'ACHAT D'UN CAMION CITERNE, DIX ROUES AVEC POMPES 1050 GIPM ET RÉSERVOIR D'EAU DE 2400 GALLONS IMPÉRIAUX ET ACCESSOIRES » ;

ATTENDU QUE le montant financé par emprunt est de 330 500 \$;

ATTENDU QUE le montant des dépenses se chiffre à 323 966,98 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE fermer le règlement 883-2004 pour un montant de **QUARANTE-QUATRE MILLE DOLLARS (44 000 \$)** qui représente un financement autorisé mais non utilisé par la Ville de Bromont.

**ADOPTÉ**

### **2005-05-178**

#### **FERMETURE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 888-2004 INTITULÉ « RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE CENT VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT DOLLARS (129 700 \$) POUR L'ACHAT D'UNE NIVELEUSE »**

ATTENDU l'autorisation accordée par le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir d'emprunter la somme de 129 700 \$ relativement au règlement 888-2004 intitulé « RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE CENT VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT DOLLARS (129 700 \$) POUR L'ACHAT D'UNE NIVELEUSE » ;

ATTENDU QUE le montant financé par emprunt est de 126 700 \$ ;

ATTENDU QUE le montant des dépenses nettes se chiffre à 125 432,50 \$ ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE fermer le règlement 888-2004 pour un montant de **TROIS MILLE DOLLARS (3 000 \$)** qui représente un financement autorisé mais non utilisé par la Ville de Bromont.

**ADOPTÉ**

2 MAI 2005

**2005-05-179**

**FERMETURE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 868-2003 INTITULÉ  
« RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE CENT TRENTÉ  
MILLE DOLLARS (130 000 \$), AFIN DE DÉFRAYER LE COÛT DES  
HONORAIRES PROFESSIONNELS (PLANS ET DEVIS AINSI QUE  
SURVEILLANCE DES TRAVAUX) ET DE FAIRE RÉALISER DES  
TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU POSTE DE POMPAGE  
NUMÉRO 5, DES CARRIÈRES, LE TOUT SE CHIFFRANT, EN  
INCLUANT LES FRAIS CONTINGENTS À DEUX CENT MILLE  
DOLLARS (200 000 \$) »**

ATTENDU l'autorisation accordée par le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir d'emprunter la somme de 130 000 \$ relativement au règlement 868-2003 intitulé « RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE CENT TRENTÉ MILLE S DOLLARS (130 000 \$), AFIN DE DÉFRAYER LE COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS (PLANS ET DEVIS AINSI QUE SURVEILLANCE DES TRAVAUX) ET DE FAIRE RÉALISER DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU POSTE DE POMPAGE NUMÉRO 5 , DES CARRIÈRES, LE TOUT SE CHIFFRANT, EN INCLUANT LES FRAIS CONTIGENTS À DEUX CENT MILLE DOLLARS (200 000 \$) » ;

ATTENDU QUE le montant financé par l'emprunt est de 116 100 \$ ;

ATTENDU QUE le montant des dépenses se chiffre à 116 100 \$ ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE fermer le règlement 868-2003 pour un montant de **TREIZE MILLE NEUF CENT DOLLARS (13 900 \$)** qui représente un financement autorisé mais non utilisé par la Ville de Bromont.

**ADOPTÉ**

**2005-05-180**

**ACHATS FINANCÉS À MÊME LE BUDGET, EXERCICE FINANCIER  
2005**

ATTENDU QUE les immobilisations ci-dessous seront financées à même le budget 2005 :

2 MAI 2005

| <u>Service</u>   | <u>Description</u> | <u>Montant alloué</u> | <u>Montant nécessaire</u> | <u>Écart</u>     |
|------------------|--------------------|-----------------------|---------------------------|------------------|
| Dév.Territoire : | Logiciel           | 0 \$                  | 6 860 \$                  | 6 860 \$         |
| Dév.Territoire : | Surdimensionnement | <u>0 \$</u>           | <u>45 343 \$</u>          | <u>45 343 \$</u> |
| <b>Total :</b>   |                    | <b>0 \$</b>           | <b>52 203\$</b>           | <b>52 203 \$</b> |

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à faire les transferts budgétaires et à financer les dépenses en immobilisations pour un montant de **CINQUANTE-DEUX MILLE DEUX CENT TROIS DOLLARS (52 203 \$)** à même le budget.

**ADOPTÉ**

#### **2005-05-181**

##### **AFFECTATION DU SURPLUS POUR L'ACQUISITION D'UNE SERVITUDE ET D'UN DROIT DE PROPRIÉTÉ SUPERFICIAIRE, EXERCICE FINANCIER 2004**

ATTENDU la résolution 2004-12-534 ;

ATTENDU QUE le coût de la contrepartie pour les droits s'est élevé à 17 598,40 \$ ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à utiliser la somme de **DIX-SEPT MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT DOLLARS ET QUARANTE CENTS (17 598,40 \$)** à même le surplus.

**ADOPTÉ**

#### **2005-05-182**

##### **DÉPENSE AUTRE QUE DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS FINANCÉES À MÊME LA RÉSERVE FINANCIÈRE, EXERCICE FINANCIER 2005**

ATTENDU les règlements numéro 825-01-2002 et 825-01-1-2003;

2 MAI 2005

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à utiliser la somme de **QUATORZE MILLE CINQ CENT DEUX DOLLARS (14 502 \$)** à même la réserve financière pour financer la dépense, autre que des dépenses en immobilisations, suivante :

| <b>SERVICES</b> | <b>DESCRIPTION</b>                     | <b>\$</b> |
|-----------------|--|-----------|
| Travaux publics | Entretien des deux générateurs d'ozone | 14 502 \$ |

QUE l'achat soit préalablement autorisé par bon de commande et que, s'il y a lieu, toute les procédure d'appel d'offre soit respectée, le tout conformément à la loi.

**ADOPTÉ**

**2005-05-183**

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE DOCUMENTS AUPRÈS DES  
SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE TELS QUE BELL CANADA,  
HYDRO QUÉBEC, AT&T, VIDÉOTRON, GAZ MÉTROPOLITAIN ET  
GAZODUC TQM**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est régulièrement sollicitée par les utilités publiques telles que Hydro-Québec, Bell Canada, AT&T, Vidéotron, Gaz Métropolitain, Gazoduc TQM, pour différentes autorisations et permissions ;

ATTENDU QU'il est opportun que le conseil municipal délègue le pouvoir d'autoriser les demandes présentés par les utilités publiques ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser Monsieur Nicolas Rousseau ing. M.ing, directeur de la gestion et du développement du territoire ainsi que Monsieur Jean Lanciault ing., directeur des travaux publics, à signer toutes autorisations et permissions requises par les compagnies d'utilités publiques dont notamment les compagnies suivantes :

- Hydro-Québec ;
- Bell Canada ;
- AT&T ;
- Vidéotron ;
- Gaz Métropolitain ;
- Gazoduc TQM.

2 MAI 2005

D'autoriser Monsieur Nicolas Rousseau ing. M.ing, directeur de la gestion et du développement du territoire ainsi que Monsieur Jean Lanciault ing., directeur des travaux publics à signer au nom de la Ville de Bromont toute demande auprès de ces mêmes compagnies d'utilité publique et ce pour l'ensemble des activités municipales.

QUE la présente résolution soit valide et effective jusqu'à son remplacement par une autre résolution adoptée par le Conseil municipal.

**ADOPTÉ**

**2005-05-184**

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE DOCUMENTS AUPRÈS DU  
MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont requiert régulièrement différentes autorisations et permissions auprès du Ministère des Transports ;

ATTENDU QU'il est opportun que le Conseil municipal délègue le pouvoir de signer les demandes de permissions de voiries ainsi que tout autre autorisation requise pour le fonctionnement des opérations municipales et émanant du Ministère des Transports ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le dépôt de demande de permission de voirie ainsi que de toute autre demande visant le fonctionnement de la ville et les projets municipaux et ce, par les personnes suivantes :

|                       |   |
|-----------------------|---|
| Albertus Parenteau,   | Technicien en infrastructures                             |
| Wai Loi Wong,         | Technicien en géomatique                                  |
| Jean Lanciault,ing    | Directeur des travaux publics                             |
| Nicolas Rousseau ing. | Directeur de la gestion et du développement du territoire |

D'autoriser la signature de toute permissions de voiries ainsi que tout autre entente visant le fonctionnement de la ville et la réalisation de projets municipaux et ce par les personnes suivantes :

|                       |   |
|-----------------------|---|
| Jean Lanciault,ing    | Directeur des travaux publics                             |
| Nicolas Rousseau ing. | Directeur de la gestion et du développement du territoire |

QUE soit incluse dans le fonctionnement de la Ville la gestion de certaines demandes de permissions de voirie reliées aux raccordements des conduites d'égout et d'aqueduc pour les propriétés bordant les routes relevant du ministère des Transports.

2 MAI 2005

QUE la présente résolution soit valide et effective jusqu'à son remplacement par une autre résolution adoptée par le Conseil municipal.

**ADOPTÉ**

**2005-05-185**

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE ET D'ÉPANDAGE  
D'ABAT-POUSSIÈRE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a invité des entreprises à soumettre des prix pour la fourniture et l'épandage d'abat poussière.

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions, le 23 mars 2005, les soumissions suivantes ont été reçues :

| <b>APPEL D'OFFRES TRV-07-2005<br/>FOURNITURE ET ÉPANDAGE D'ABAT POUSSIÈRE<br/>PRIX AU LITRE</b> |                |                             |                 |                               |
|---|----------------|-----------------------------|-----------------|-------------------------------|
|   | <b>Solnat</b>  | <b>Chlorure<br/>calcium</b> | <b>Calso 98</b> | <b>Chlorure<br/>magnésium</b> |
| <b>Les Entreprises<br/>Bourget inc.</b>   | 27,2 ¢ ajusté  | -                           | -               | -                             |
| <b>Somavrac inc.</b>  | -              | 28 ¢                        | -               | -                             |
| <b>Multi Routes inc.</b>  | 29,12 ¢ ajusté | 25,4 ¢ ajusté               | 22 ¢ ajusté     | 23,8 ¢ ajusté                 |
| <b>Calclo 2000 inc.</b>   | -              | 26,9 ¢                      | -               | -                             |

POUR DEUX PASSES (250 000 LITRES) @ 22 ¢/L = 55 000,00 \$

Prix avec taxes : 63 263,75 \$

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat pour la fourniture et l'épandage d'abat poussière pour l'année 2005 au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Multi Routes Inc., au prix de **VINGT-DEUX CENTS (0,22 ¢)**/litre, taxes en sus.

QUE les paiements s'effectuent sur présentation des factures.

**ADOPTÉ**



2 MAI 2005

**2005-05-186**

**PROCOLE D'ENTENTE RELATIF AU PROLONGEMENT DE LA  
RUE DU BOURGMESTRE (PARCOURS DU VIEUX VILLAGE)**

ATTENDU QUE « Les Résidences du Parcours du vieux village de Bromont » désirent construire les rues « C » et « K » ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Bromont à ce que les services municipaux soient prolongés sur la dite rue et que le promoteur est disposé à les prolonger à ses frais ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse et le greffier à signer un protocole d'entente avec le promoteur et, ce en conformité avec le règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

QUE la durée de la présente entente soit de trois (3) ans.

**ADOPTÉ**

**2005-05-187**

**PROCOLE D'ENTENTE RELATIF À UNE NOUVELLE RUE DANS  
LE VAL DES IRLANDAIS**

ATTENDU QU'une entente concernant les travaux municipaux doit être conclue afin de permettre à Immobilier Ski Bromont de construire une nouvelle rue dans le secteur du Val des Irlandais ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la Mairesse et le greffier à signer le protocole d'entente concernant la construction de la rue spécifiée au dossier ISBS-014, préparée par la firme Teknika inc., dans le secteur du Val des Irlandais, pour le compte de Immobilier ski Bromont.com.

QUE la durée de cette entente de développement soit de trois (3) ans.

**ADOPTÉ**

2 MAI 2005

**2005-05-188**

**ACHAT D'UNE PARTIE DU LOT 1280, CADASTRE OFFICIEL DU  
CANTON DE SHEFFORD, POUR LA CONSTRUCTION D'UN T DE  
VIRAGE TERMINANT LE CHEMIN LAPOINTE**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la convention intervenue entre Ville de Bromont et Messieurs Richard Émond et Guy Boutin et Madame Madeleine Lefebvre ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a accepté ladite convention en vertu de la résolution portant le numéro 2005-04-163 ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte d'achat rédigé par M<sup>e</sup> André Robitaille, notaire ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Monsieur Richard Émond cède à la Ville de Bromont une partie du lot 1280, cadastre officiel du Canton de Shefford, représentant une superficie de cent soixante-deux mètres carrés et deux dixièmes (162,2 m ca.) pour la réalisation d'un T de virage, montrée à la description technique préparée par Monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, portant sa minute 1319, dossier F391.

D'accepter le projet d'acte d'achat soumis par M<sup>m</sup> André Robitaille, notaire.

QUE le coût d'achat de cette parcelle de terrain s'élève à **UN DOLLAR (1,00 \$)**.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont l'acte d'achat substantiellement de même forme et teneur que celui soumis.

**ADOPTÉ**

**2005-05-189**

**VENTE DES LOTS 1715 ET 1716 ET D'UNE PARTIE DU LOT 1717 ET  
D'UN CHEMIN MONTRÉ À L'ORIGINAIRE, CADASTRE OFFICIEL  
DU CANTON DE SHEFFORD, À MONSIEUR RICHARD ÉMOND  
(CHEMIN LAPOINTE)**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la convention intervenue entre Ville de Bromont et Messieurs Richard Émond et Guy Boutin et Madame Madeleine Lefebvre ;

2 MAI 2005

ATTENDU QUE le Conseil municipal a accepté ladite convention en vertu de la résolution portant le numéro 2005-04-163 ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de vente rédigé par M<sup>c</sup> André Robitaille, notaire ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Bromont cède à Monsieur Richard Émond les lots 1715 et 1716 et une partie du lot 1717 et d'un chemin (montré à l'originare), cadastre officiel du Canton de Shefford, représentant des superficies respectives de trois mille cent cinq mètres carrés et six dixièmes (3 105,6 m ca.), huit mille trois cent cinquante-huit mètres carrés et cinq dixièmes (8 358,5 m ca.), huit mille quatre cent vingt-deux mètres carrés et six dixièmes (8 422,6 m ca.) et neuf cent vingt-neuf mètres carrés et deux dixièmes (929,2 m ca.), correspondant à la partie du chemin Lapointe qui sera incessamment fermée à titre de chemin public, montrés au plan de division d'une partie du territoire préparé par Monsieur Yves Guillemette, arpenteur-géomètre, portant sa minute 8426 et aux descriptions techniques préparées par Monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, portant ses minutes 1317 et 1319, dossier F391.

D'accepter le projet d'acte de vente soumis par M<sup>c</sup> André Robitaille, notaire.

QUE le coût de vente de ces parcelles de terrain s'élève à **UN DOLLAR (1,00 \$)**.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont l'acte de vente substantiellement de même forme et teneur que celui soumis.

**ADOPTÉ**

**2005-05-190**

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR LE PASSAGE D'UNE  
PISTE MULTIFONCTIONNELLE TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT  
1717 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE SHEFFORD  
(CHEMIN LAPOINTE)**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la convention intervenue entre Ville de Bromont et Messieurs Richard Émond et Guy Boutin et madame Madeleine Lefebvre ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a accepté ladite convention en vertu de la résolution portant le numéro 2005-04-163 ;

2 MAI 2005

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par M<sup>e</sup> André Robitaille, notaire.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Bromont acquière une servitude de Monsieur Richard Émond relativement à une piste multifonctionnelle touchant une partie du lot 1717, cadastre officiel du Canton de Shefford, représentant une superficie de six mille quarante-neuf mètres carrés et sept dixièmes (6 049,7 m ca.), montrée à la description technique préparée par Monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, portant sa minute 1318, dossier F391.

D'accepter le projet d'acte de servitude soumis par M<sup>e</sup> André Robitaille, notaire.

QUE la servitude est consentie en considération des relations de bon voisinage entre les parties.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont l'acte de servitude substantiellement de même forme et teneur que celui soumis.

**ADOPTÉ**

**2005-05-191**

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR LE PASSAGE D'UNE  
PISTE MULTIFONCTIONNELLE TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT  
1280 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE SHEFFORD  
(CHEMIN LAPOINTE)**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la convention intervenue entre la Ville de Bromont et Messieurs Richard Émond et Guy Boutin et Madame Madeleine Lefebvre ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a accepté ladite convention en vertu de la résolution portant le numéro 2005-04-163 ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par M<sup>e</sup> André Robitaille, notaire ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

2 MAI 2005

QUE la Ville de Bromont acquière une servitude de Monsieur Guy Boutin et Madame Madeleine Lefebvre relativement à une piste multifonctionnelle touchant une partie du lot 1280, cadastre officiel du Canton de Shefford, représentant une superficie de six mille huit cent cinquante-cinq mètres carrés et un dixième (6 855,1 m ca.), montrée à la description technique préparée par monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, portant sa minute 1318, dossier F391.

D'accepter le projet d'acte de servitude soumis par M<sup>e</sup> André Robitaille, notaire.

QUE la servitude est consentie en considération des relations de bon voisinage entre les parties.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont l'acte de servitude substantiellement de même forme et teneur que celui soumis.

**ADOPTÉ**

**2005-05-192**

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE MARQUAGE DE CHAUSSEE,  
APPEL D'OFFRES TRV-04-2005**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a invité des entreprises à soumettre des prix pour le marquage de chaussée des rues de la ville ;

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 22 mars 2005, les soumissions suivantes ont été reçues :

**OPTION 1 AN**

| <b>Nom du soumissionnaire</b>          | <b>Année 2005</b> |
|--|-------------------|
| Ligne de Stationnement Rivard inc.     | 36 513,50 \$      |
| Lignco Marquage Routier                | 43 446,25 \$      |
| Service de ligne blanche Drummond inc. | 42 726,68 \$      |

**OPTION 3 ANS**

| <b>Nom du soumissionnaire</b>          | <b>Année 2005</b> | <b>Année 2006</b> | <b>Année 2007</b> |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|
| Ligne de Stationnement Rivard inc.     | 36 513,50 \$      | 38 958,68 \$      | 41 389,56 \$      |
| Lignco Marquage Routier                | 43 446,25 \$      | 45 063,25 \$      | 46 158,25 \$      |
| Service de ligne blanche Drummond inc. | 42 726,68 \$      | 44 791,95 \$      | 44 791,95 \$      |

2 MAI 2005

QUE le Conseil municipal choisisse l'option trois (3) ans.

D'adjuger le contrat pour le marquage de chaussée pour les années 2005, 2006, 2007 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Ligne de Stationnement Rivard inc. au prix de **TRENTE SIX MILLE TREIZE DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (36 513,50 \$)** pour l'année 2005, de **(TRENTE-HUIT MILLE NEUF CENT CINQUANTE-HUIT DOLLARS ET SOIXANTE-HUIT CENTS (38 958,68 \$)** pour l'année 2006 et de **QUARANTE ET UN MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-NEUF DOLLARS ET CINQUANTE-SIX CENTS (41 389,56 \$)** pour l'année 2007, taxes en sus.

**ADOPTÉ**

**2005-05-193**

**OFFRE D'ACHAT DU LOT 1026-3 DU CADASTRE DU CANTON DE SHEFFORD**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a reçu une offre d'achat pour le lot 1026-3 du cadastre du Canton de Shefford par Sonia Huppé et ce, en date du 4 avril 2005 ;

ATTENDU QUE le lot 423-18 a été acquis par la Ville de Bromont afin de compléter la propriété municipale localisée au nord du lot 1026-3 du cadastre du canton de Shefford ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire conserver ce lot ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE ne pas vendre ledit lot et d'aviser le demandeur de la position municipale.

**ADOPTÉ**

**2005-05-194**

**OFFRE D'ACHAT D'UNE PARTIE DU LOT 1038 DU CADASTRE DU CANTON DE SHEFFORD**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est propriétaire de parties du lot 1038 du cadastre du Canton de Shefford et que ces parties de lot étaient initialement planifiées pour être le prolongement de la rue Lafontaine vers le sud ;

2 MAI 2005

ATTENDU QUE le Camping Vacances Bromont est de part et d'autre de la dite partie de lot et qu'il n'est plus pertinent pour la Ville de Bromont d'envisager de prolonger la rue Lafontaine vers le sud et que le propriétaire de Camping Vacances Bromont désire acquérir cette partie de lot ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire quant à elle acquérir une bande de terrain d'une largeur de 10 mètres afin de permettre l'aménagement d'une éventuelle piste multifonctionnelle du côté Est du boulevard de Bromont et qu'une partie de cette future piste est la propriété de Camping Vacances Bromont ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Bromont et de Camping Vacances Bromont de convenir d'un échange de terrain ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter de vendre la partie du lot 1038 du cadastre du canton de Shefford à Camping Vacances Bromont en échange d'une bande de terrain d'une largeur de 10 m et étant localisée sur le long de la limite ouest du lot 1671-4.

QUE chaque partie paie pour l'arpentage de la propriété qu'elle acquerra et que la Ville paie les honoraires professionnels du notaire.

QUE le contrat d'acquisition de la bande de terrain pour la piste multifonctionnelle spécifiera qu'une clôture devra être installée avant l'utilisation du terrain à titre de piste multifonctionnelle et que les coûts d'aménagement de cette clôture seront répartie à 50%-50% entre la Ville de Bromont et Camping Vacances Bromont.

**ADOPTÉ**

**2005-05-195**

**OFFRE D'ACHAT DU LOT 423-18 DU CADASTRE DU CANTON DE  
FARNHAM**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a reçu une offre d'achat pour le lot 423-18 du cadastre du Canton de Farnham par Monsieur Patrice Richard, Madame Brigitte Messier ainsi que par Monsieur Kevin Bouchard ;

ATTENDU QUE ladite offre d'achat vise une annexion du lot 423-18 à leur propriété résidentielle ;

ATTENDU QUE le lot 423-18 a été acquis par la Ville de Bromont à titre de paiement de contribution pour fin de parcs par le promoteur du projet des Boisés Adams ;

2 MAI 2005

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire conserver ce lot à titre d'espace naturel ;

ATTENDU QUE ce lot permet également au service des travaux public d'avoir accès à une conduite d'aqueduc desservant certaines propriétés ayant frontage sur la rue Magenta ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'aviser les propriétaires que la Ville de Bromont ne désire pas vendre le lot 423-18 et qu'elle désire plutôt le conserver à titre d'espace naturel et pour accéder à la conduite d'aqueduc desservant les lots 423-17, 423-21 et 423-22 du cadastre du Canton de Farnham.

**ADOPTÉ**

**2005-05-196**

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE D'UN VÉHICULE  
POUR LE SERVICE DES PERMIS**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offre sur invitation pour la fourniture d'un véhicule pour le service d'inspection et d'urbanisme ;

ATTENDU QUE les résultats de la soumission sont les suivants ;

| <b>CONCESSIONNAIRE</b> | <b>PRIX TOTAL<br/>(INCLUANT<br/>LES TAXES)</b> | <b>COMMENTAIRE</b>   | <b>PRIX<br/>CORRIGÉ</b> |
|------------------------|--|--|-------------------------|
| Estrie Toyota (Granby) | 18 093,43 \$                                   | Un item requis dans le prix a fait l'objet d'une mention à l'effet que cet item représente un coût supplémentaire de 163.34\$ (taxes incluses) | 18 256,77 \$            |
| Cowansville Toyota     | 18 236,63 \$                                   | Conforme   | 18 236,63 \$            |
| Dery Toyota            | 18 351,09 \$                                   | Conforme   | 18 351,09 \$            |



2 MAI 2005

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat d'achat d'un véhicule de marque Toyota, modèle Echo, au plus bas soumissionnaire conforme soit Cowansville Toyota pour la somme de **DIX HUIT MILLE DEUX CENT TRENTE-SIX DOLLARS ER SOIXANTE-TROIS CENTS (18 236,63 \$)**.

D'autoriser le directeur de la gestion et du développement du territoire à faire l'acquisition du véhicule de marque Toyota, modèle Echo, tel que décrit dans le document d'appel d'offre.

**ADOPTÉ**

**2005-05-197**

**ACCEPTATION D'UNE CONVENTION POUR L'OBTENTION D'UNE  
SERVITUDE ET D'UN DROIT DE PROPRIÉTÉ SUPERFICIAIRE  
TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT 2 930 555 DU CADASTRE  
OFFICIEL DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE Monsieur André Dupuis et Madame Anna Saravo sont propriétaires du lot 2 930 555, cadastre officiel du Québec, situé au Nord de la rue d'Iberville;

ATTENDU QU'un fossé recueillant les eaux pluviales d'une partie de la rue de Châteauguay traverse leur immeuble, situé à six mètres (6 m) à l'intérieur de ce dernier, permettant l'écoulement des eaux pluviales jusqu'à la rue d'Iberville;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont ne possède aucun droit sur la gestion de ces eaux pluviales et de ce fossé sur l'immeuble en question;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire acquérir les droits inhérents à l'installation d'une conduite d'égout pluvial le long des limites Ouest et Nord de l'immeuble tout en condamnant le fossé existant;

ATTENDU QUE le Conseil, via sa résolution portant le numéro 2004-07-360, s'est déjà engagé à réaliser les travaux correctifs dans la mesure où une convention entre les parties soit signée;

ATTENDU QU'une convention est intervenue entre Monsieur André Dupuis et Madame Anna Saravo et le personnel de la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie de ladite convention.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2 MAI 2005

QUE la Ville de Bromont accepte les termes de la convention intervenue avec monsieur André Dupuis et madame Anna Saravo.

D'autoriser Monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, à signer, pour et au nom de Ville de Bromont, ladite convention.

QUE suivant les termes de la convention, les travaux à réaliser soient exécutés et qu'un projet d'acte de servitude et de droit de propriété superficière touchant les nouvelles infrastructures soit soumis au conseil municipal pour approbation finale, après recommandation du service de la gestion du territoire.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**ENTENTE CADRE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET IBM  
CANADA LTÉE SUITE À L'APPROBATION D'UN PLAN  
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

Le sujet numéro 7.3.6 est retiré de l'ordre du jour.

**2005-05-198**

**AUTORISATION D'ÉMISSION D'UN PERMIS POUR UN BÂTIMENT  
TEMPORAIRE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a reçu une demande de la compagnie DJL construction en regard à l'installation de bâtiment temporaire pour une période limitée dans le temps ;

ATTENDU QUE la réglementation d'urbanisme permet l'implantation de bâtiment temporaire, et que la ville de Bromont désire obtenir une garantie que l'installation temporaire sera réellement temporaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'émission du permis pour bâtiment temporaire sur le site de la carrière de DJL et ce sous les conditions suivantes :

1. Dépôt à la ville de Bromont d'une lettre de garantie bancaire d'un montant de 10 000 \$ en regard aux bâtiments temporaires ;

2 MAI 2005

2. Que la dite lettre de garantie soit révocable unilatéralement par la Ville advenant que les bâtiments temporaires soient toujours en place 24 mois après l'émission du permis pour bâtiment temporaire et que les permis pour l'agrandissement du bâtiment principal ne soient pas émis et que la construction du dit agrandissement ne soit pas débuté.

D'autoriser le directeur de la gestion et du développement à ratifier une entente avec DJL Construction en regard aux présentes conditions, laquelle entente sera jointe au permis lors de son émission.

**ADOPTÉ**

**2005-05-199**

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE DOCUMENTS AUPRÈS DU  
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT  
ET PARCS**

ATTENDU QU'il est opportun de désigner des fonctionnaires en autorité pour la présentation et la signature de toute demande auprès du Ministère du Développement durable, Environnement et Parcs ;

ATTENDU QUE dans la gestion courante des dossiers municipaux, il est régulièrement requis d'obtenir différentes autorisations auprès du Ministère du Développement durable, Environnement et Parcs ;

ATTENDU QUE tout prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout requiert également un consentement municipal et, qu'en vertu du règlement concernant les ententes relatives aux travaux municipaux le conseil municipal doit préalablement à tout travaux convenir d'une entente avec le promoteur ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser Monsieur Nicolas Rousseau ing. Directeur de la gestion et du développement du territoire et Monsieur Jean Lanciault ing., Directeur des travaux publics, à présenter et à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, toute demande de certificat d'autorisation et tout autre document requis par le ministère du Développement durable, Environnement et Parcs;

D'autoriser Monsieur Nicolas Rousseau ing., Directeur de la gestion et du développement du territoire, à autoriser pour et au nom de la Ville de Bromont tout promoteur privé à présenter pour obtention une demande de certificat d'autorisation visant des prolongements des réseaux municipaux et ce, dans la mesure où il est fait mention dans l'autorisation de présentation que le projet fera l'objet d'une entente en vertu du règlement concernant les ententes relatives aux travaux municipaux, laquelle entente sera généralement ultérieure à la présentation au ministère du Développement durable, Environnement et Parcs.

**ADOPTÉ**

2 MAI 2005

**2005-05-200**

**ENTENTE SUITE À L'APPROBATION D'UN PIIA CONCERNANT DES TRAVAUX D'INSTALLATION DE GUÉRITES AUX TROIS ENTRÉES DE L'USINE IBM BROMONT**

ATTENDU QUE l'usine IBM Bromont modifiera ses installations d'accès à leur site du 23, boulevard de l'Aéroport ;

ATTENDU QUE lors de l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale (piai) que le conseil municipal a demandé à IBM Bromont de convenir d'une entente visant à assurer la fluidité sur le boulevard de l'Aéroport ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse et le greffier à signer la dite entente cadre visant à spécifier les responsabilités de IBM dans la mesure où des mesures de mitigation de la circulation venaient à être requises en regard de l'installation des guérites sur le site du 23, boulevard de l'Aéroport.

**ADOPTÉ**

**2005-05-201**

**COLLOQUE DU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE :  
INSCRIPTION DE MADAME DIANE PERRON, PRÉSIDENTE DU  
COMITÉ FAMILLE DE BROMONT**

ATTENDU QUE madame Diane Perron siège en tant que présidente du Comité de la famille de Bromont (CFB) ;

ATTENDU QUE madame Perron siège également sur le comité organisateur du 18<sup>e</sup> Colloque du Carrefour action municipale et famille ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser Madame Diane Perron à assister au 17<sup>e</sup> Colloque du Carrefour action municipale et famille à Saint-Georges de Beauce.

De défrayer les frais d'inscription de **DEUX CENT UN DOLLARS ET VINGT-NEUF CENTS (201,29 \$)**, ainsi que les frais d'hébergement, de transport et les repas inhérents à ce colloque.

**ADOPTÉ**

2 MAI 2005

**N. M.**

**NOMINATION DU COMITÉ DE SÉLECTION RELATIVEMENT À LA  
CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHÈQUE**

Le sujet numéro 7.5.2 est reporté à une séance subséquente.

**N. M.**

**PAVILLON DE SERVICE : DÉPÔT DE L'AVIS DU COMITÉ DE  
TRAVAIL**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit avis.

**2005-05-202**

**SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES DE BROMONT**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du *Schéma de couverture de risque* de la Ville de Bromont daté du 29 mars 2005, conformément à l'article 16 de la Loi sur la sécurité incendie et ce, afin de se conformer au Schéma de couverture de risque incendie de la municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le *Schéma de couverture de risque* de la Ville de Bromont.

QUE ledit document soit présenté à la Municipalité régionale de Comté de La Haute-Yamaska.

**ADOPTÉ**

**2005-05-203**

**PAIEMENT DE FRAIS JURIDIQUES**

ATTENDU QUE Monsieur Rolland Desourdy et al. poursuivent Madame Pauline Quinlan, mairesse et Monsieur Paul M. Rolland, conseille du district numéro 4, Shefford, en inhabilité de siéger et contestent le bail de Bromont sur le Lac ;

2 MAI 2005

ATTENDU QUE la Ville de Bromont doit prendre fait et cause pour elle-même et ses dirigeants ;

ATTENDU QUE des frais sont ainsi causés par cette poursuite et qu'une première demande de paiement doit être effectuée ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement d'une somme de **ONZE MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT-SEIZE DOLLARS ET SOIXANTE-DIX-SEPT CENTS (11 296,77 \$), taxes incluses**, à la firme d'avocats Dunton Rainville Senc, comme premier paiement des frais de défense de la Ville de Bromont dans la poursuite effectuée par Monsieur Rolland Desourdy et al.

**ADOPTÉ**

**2005-05-204**

**PROTOCOLE D'ENTENTE : ACQUISITION D'UN ESPACE VERT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire protéger ses espaces verts et milieux naturels à perpétuité pour les générations à venir ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a ciblé à l'intérieur de son programme de protection des espaces verts et milieux naturels, l'emplacement des trois lacs avoisinant le site équestre olympique ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire mettre à la disposition de ses citoyens, pour toutes les générations à venir, des espaces verts protégés ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont doit procéder à la signature d'un protocole d'entente ainsi que des actes officiels de cession et d'acquisition;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer tous les documents pertinents à cet effet.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT L'ACQUISITION DE  
TERRAINS INDUSTRIELS**

Le sujet numéro 7.7.3 est reporté à une séance subséquente.

2 MAI 2005

**N. M.**

**VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES,  
2005**

Le sujet numéro 774 est retiré de l'ordre du jour.

**N. M.**

**MANDAT DONNÉ POUR ENCHÉRIR ET ACQUÉRIR LES  
IMMEUBLES VENDUS POUR NON-PAIEMENT DE TAXES, POUR ET  
AU NOM DE LA VILLE DE BROMONT**

Le sujet numéro 775 est retiré de l'ordre du jour.

**2005-05-205**

**BAIL EMPHYTÉOTIQUE ENTRE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE  
RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST ET LA COMPAGNIE 2964-  
3434 QUÉBEC INC : INTERVENTION DE LA VILLE DE BROMONT  
À TITRE DE MEMBRE DE LA RÉGIE**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du projet de bail emphytéotique entre la Régie aéroportuaire régionale de Cantons-de-l'Est et la compagnie 2964-3434 Québec Inc.

ATTENDU QUE les villes de Bromont, Cowansville et Granby sont membres de la Régie aéroportuaire régionale des Cantons-de-l'Est et doivent être des intervenants audit bail emphytéotique ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter, tel que rédigé, le bail emphytéotique entre la Régie aéroportuaire régionale de Cantons-de-l'Est et la compagnie 2964-3434 Québec Inc.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer ledit bail.

**ADOPTÉ**

2 MAI 2005

**2005–05–206**

**TOURNOI DE GOLF DE LA VILLE DE BROMONT**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la *Lettre / Contrat de vente*, révisé le 20 avril 2005 du Château Bromont, relativement au Tournoi de golf de la Ville de Bromont au profit de la politique familiale mise sur pied par la Ville ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, tel que déposé, la *Lettre / Contrat de vente* entre la Ville de Bromont et le Château Bromont, révisé le 20 avril 2005.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer ledit document.

**ADOPTÉ**

**2005–05–207**

**LA VOIX DE L'EST : ÉDITION SPÉCIALE « BROMONT »**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière, Madame Dianhe Dufresne, à payer la somme de **MILLE DEUX CENT TRENTE-CINQ DOLLARS (1235,00 \$)**, taxes en sus, à *La Voix de l'Est*, somme représentant la participation de la Ville de Bromont en achetant une page d'espace publicitaire dans l'édition spéciale « Bromont » de *La Voix de l'Est*.

**ADOPTÉ**

**2005–05–208**

**LA VOIX DE L'EST : ÉDITION SPÉCIALE 70<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



**2 MAI 2005**

QUE la Ville de Bromont ne participe pas à l'édition spéciale de La Voix de l'Est, édition spéciale « 70<sup>e</sup> anniversaire ».

**ADOPTÉ**

**2005-05-209**

**SALON JEUNESSE EN HAUTE-YAMASKA, ÉDITION 2005**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont contribue pour la somme de **CENT DOLLARS (100,00 \$)**, au Salon jeunesse en Haute-Yamaska, édition 2005.

D'autoriser le trésorier émettre le chèque à cet effet.

**ADOPTÉ**

**2005-05-211**

**PERMANENCE DE MONSIEUR MICHEL VOYER, AU POSTE  
D'OPÉRATEUR DE MACHINERIE LOURDE**

ATTENDU QUE Monsieur Michel Voyer a complété sa période d'essai de six (6) mois en date du 1<sup>er</sup> mai 2005;

ATTENDU le rapport d'évaluation déposé par Monsieur Jean Lanciault, directeur des travaux publics, à l'entière satisfaction de la Ville, recommandant sa permanence ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur Michel Voyer obtienne sa permanence, au sein de la Ville de Bromont, au poste d'opérateur de machinerie lourde et ce, à partir du 1<sup>er</sup> mai 2005, aux mêmes conditions salariales, selon la convention collective en vigueur.

**ADOPTÉ**

2 MAI 2005

**N. M.**

**DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UN PERMIS OU À  
UNE LICENCE FAITE PAR LA COMPAGNIE 9135-7988 QUÉBEC INC.,  
CHAPITEAU BROMONT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de dudit avis de demande.

**N. M.**

**DÉPÔT DU PLAN D'ACTION LOCAL DE SANTÉ PUBLIQUE 2004-  
2007 DU CLSC DE LA HAUTE-YAMASKA**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du plan  
d'action local de santé publique 2004-2007 du CLSC de La Haute-Yamaska ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE transférer ledit dossier au Service de Loisir, Sports et de la Vie  
communautaire.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME LINE BEAUCHAMP,  
MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS  
RELATIVE À L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE  
613 300 \$ POUR LA RÉALISATION DU PROJET DE CONSTRUCTION  
DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE-SCOLAIRE DE BROMONT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Madame  
Beauchamp.

**N. M.**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU  
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA  
HAUTE-YAMASKA TENUE LE 10 MARS 2005**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal.

2 MAI 2005

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2005-04-129 ADOPTÉE PAR  
LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE  
LA HAUTE-YAMASKA LE 14 AVRIL 2005 CONCERNANT LE  
PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE BROMONT POUR LE  
CONGRÈS « CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE » EN  
2005**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite résolution.

**2005-05-212**

**COMITÉ DE SÉLECTION – MANDAT DE SURVEILLANCE RELATIF  
AUX PROJETS DE RÉFECTION D'AQUEDUC RUE DES DEUX  
MONTAGNES ET PROJETS DE PAVAGE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont procède à un appel d'offre pour des services professionnels pour la surveillance et le contrôle des matériaux pour le projet de réfection d'aqueduc de la rue Deux Montagnes et pour le projet de pavage.

ATTENDU QU'UN comité de sélection doit être formé pour l'analyse des soumissions pour des services professionnels;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER de former le comité de sélection avec le directeur général et du développement, du directeur de la gestion du territoire et du directeur des travaux publics.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**DÉPÔT DU COMMUNIQUÉ DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU  
QUÉBEC RELATIF À LA REMISE DE « MÉRITE OVATION  
MUNICIPALE », LA VILLE DE BROMONT AYANT REMPORTÉ LE  
MÉRITE DE LA CATÉGORIE « NOUVELLES TECHNOLOGIES DE  
L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de dudit communiqué.

2 MAI 2005

**N. M.**

**DÉPÔT DE L'ARTICLE « BROMONT HAS MORE THAN ITS SHARE OF CHARM » PUBLIÉ DANS LA REVUES 50 PLUS**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de dudit article.

**N. M.**

**DÉPÔT DU *PLAN D'INTERVENTION, SITE OLYMPIQUE DE BROMONT*, PRÉPARÉ PAR MONSIEUR NICOLAS ROUSSEAU, DIRECTEUR DE LA GESTION ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de dudit plan d'intervention.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Robert Desbiens demande que soit maintenus les temps de glace accordés au hockey mineur.

Monsieur Raymond Roy demande quand la rue Grégoire sera pavée et informe le Conseil du mauvais état du garde-fou, rue Messier.

Madame Madeleine Vachon s'informe sur le dossier de l'héliport.

Madame Ruth Dupont se plaint de l'augmentation des taxes à Bromont, du maintien de la sûreté municipale, de l'évaluation, de l'état des route, etc.

Monsieur Lucien Lortie demande si la Ville va pouvoir récupérer l'argent que sert à payer les honoraires des avocats qui défendent Madame Pauline Quinlan et Monsieur Paul M. Roland dans la poursuite intentée par Monsieur Rolland Désourdy. Il demande pourquoi il y a tant de dérogations mineures approuvées par la Ville.

Monsieur Richard Stern demande pourquoi l'avis de motion du règlement d'emprunt pour l'achat de terrains dans le parc industriel a été retiré. Il est en désaccord avec cette acquisition.

2 MAI 2005

Monsieur Gino Turcotte demande une rencontre relativement au chemin Lapointe.

Madame Ruth Dupont se plaint d'être harcelée, ne pouvant pas installer des affiches d'agent d'immeuble. Elle demande à Madame Quinlan ce qu'elle a contre les agents d'immeuble.

Monsieur Jacques Lapensée parle de la 4<sup>e</sup> saison du Club horticole.

**2005-05-213**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

**ADOPTÉ**

---

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

---

PIERRE SIMONEAU, O. M. A., GREFFIER